



Délibération du conseil municipal du 24 juin 2025 n°D2025_32

***Publiée sur le site internet de la commune le : 27 juin 2025
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy***

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2025

Présents : 15

Quorum atteint

Absents : 4

Dont 2 absents ayant donné pouvoir :

- AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves
- DUCROUX Elisabeth ayant donné procuration à LAURENSEN David

Votants : 17

Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth		X	BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOU Denis	X							

OBJET : RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS DE BONNEVILLE – CONVENTION FINANCIÈRE

Monsieur le Maire :

- rappelle que des travaux d'extension et de rénovation doivent être entrepris dans le centre d'incendie et de secours de Bonneville, propriété du SDIS ;
- présente une convention en annexe ayant pour objet de définir les relations financières entre le SDIS et les collectivités respectives, à savoir : Bonneville, Contamine-sur-Arve, Vougy, Faucigny et Brison ;
- fait part que le montant prévisionnel de l'autorisation de ce programme est de 2 148 000 € HT, et que le montant total prévisionnel des participations financières des collectivités s'élève à 644 400 € HT, soit 30% du montant prévisionnel ;
- informe que pour Vougy la participation financière prévisionnelle est de 46 719,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de ladite convention, notamment sur les modalités de versement des participations financières des communes respectives citées ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention annexée à la présente.

La secrétaire de séance,



Martine PASQUALIN

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.